

En Belgique francophone, professeurs et étudiants mettent en cause l'enseignement à distance par les universités

## Mauvaise cote pour le «e-learning»



Caricature: Florin Balaban

POLITIK & GESELLSCHAFT / MAX HELLEFF (BRUXELLES)

Les universités ont été parmi les premières à fermer leurs portes afin de contrer la propagation de l'épidémie de Covid-19. Cette décision eut une conséquence: le développement du «e-learning», enseignement à distance numérique.

Laborieux au début, il s'est considérablement amélioré au cours des trois derniers mois. Au point qu'il permet aujourd'hui à l'Université libre de Bruxelles d'estimer qu'il n'y aurait rien de dommageable à organiser la prochaine rentrée académique sous confinement partiel. Pour un étudiant présent dans les auditoriums de l'ULB, deux suivraient les cours chez eux grâce à l'enseignement à distance. Une rotation permettrait à chacun de passer un tiers de son temps dans les murs de l'alma mater.

Les avantages de la formule sont nombreux. Grâce au e-learning, l'université peut

garantir plus facilement les règles d'hygiène et de distanciation sociale. Elle pourrait aussi réduire certains coûts liés à la présence des étudiants, sans que ses rentrées ne soient trop affectées, le minerval et le financement public restant dus pour chaque inscription. Quant aux étudiants, ils pourraient s'épargner le prix d'un kot et réduire les allers-retours vers la faculté.

## Un logiciel faillible

Tout le monde n'est toutefois pas d'accord avec cette approche idéalisée. Dans une carte blanche intitulée «Pour un déconfinement de nos universités», des membres de la communauté universitaire francophone demandent la réouverture des facultés lors de la session d'août et la rentrée 2020-2021. «Actuellement, plaident-ils, plus de 100.000 étudiants passent leurs examens universitaires exclusivement en ligne. Malgré nos efforts titanesques, cette session organisée à distance connaît d'inévitables ratés.»

Les examens en ligne ont en effet été largement critiqués, principalement à l'UCLouvain, celle-ci ayant eu recours à un logiciel antitriche qui de toute évidence s'est avéré faillible dans un certain nombre de cas.

Quant au prolongement du recours à l'enseignement à distance, il est perçu par les signataires comme une manœuvre des autorités académiques pour réduire les coûts en se retranchant derrière la lutte contre la pandémie. «Les autorités se défendent d'utiliser le Covid-19 comme prétexte pour imposer un passage en force de nos universités dans l'e-learning qui leur permettrait de réaliser d'importantes économies d'échelle en personnel et auditoires. Il existe une seule manière de nous en convaincre: nous laisser rentrer dans nos universités».

Les plaignants se disent encore condamnés à «faire plus avec moins» pour enseigner à une population étudiante toujours plus nombreuse: «Nos conditions de travail se sont considérablement dégradées: complexité administrative, incohérences pédagogiques, bureaucratisation. Les étudiants sont les premières victimes de cette dégradation». Enfin, ils demandent «un retour à la normale pour la session d'été et la

rentrée 2020-2021. La règle doit être l'enseignement en présentiel.»

Ce texte a en partie fait mouche. Les examens de seconde session dans l'enseignement supérieur d'août et septembre devront tous être organisés sur un mode présentiel, et non à distance, vient de décider la ministre Valérie Glatigny. En revanche, le flou demeure sur la prochaine rentrée académique. La francophone plaide toutefois pour que le présentiel soit d'application au moins en première année afin d'intégrer plus facilement l'étudiant à la vie universitaire.

